

SURLUNETTES DE PROTECTION – Références 10412

1. Instructions de Sécurité

Ces surlunettes n'offrent pas une protection illimitée des yeux. Pour votre propre protection, veuillez lire l'ensemble de ces instructions avant toute utilisation de ce produit.

1.1. Instructions Particulières

1- Ce produit est destiné à une protection des yeux contre les risques à impact modéré mais n'est pas incassable

2- Ne pas modifier ou altérer le produit

3- Ces surlunettes doivent être impérativement remplacées en cas de rayure ou si le produit est endommagé afin de ne pas gêner la visibilité et ne pas diminuer la protection

4- Aucune pièce de ces surlunettes de protection n'est remplaçable ni interchangeable. En cas de dommages, jeter le produit.

5- Ces surlunettes ne protègent pas contre les projections de métal en fusion, des solides chauds et des risques électriques.

6- Dans des circonstances particulières, certaines peaux extrêmement sensibles peuvent ressentir des allergies suite à un contact épidermique avec certains matériaux.

7- Les protecteurs de l'œil contre les particules lancées à grande vitesse, portés sur des lunettes à branches

ophtalmiques classiques, peuvent provoquer des chocs, occasionnant ainsi un danger pour l'utilisateur.

8- Si une protection contre les particules lancées à grande vitesse à des températures extrêmes est requise, il convient alors que le protecteur soit marqué de la lettre T suivant immédiatement la lettre d'impact, c'est-à-dire FT, BT ou AT. Si la lettre d'impact n'est pas suivie de la lettre T, le protecteur de l'œil doit être alors utilisé uniquement contre les particules lancées à grande vitesse à température ambiante.

9- Ces surlunettes de protections ne protègent pas des rayonnements IR, des rayons X, des rayonnement lasers et l'observation direct du soleil et de sources lumineuses de fortes intensités.

10- Bien que ces surlunettes offrent une protection UV adéquate contre les radiations UV solaires, elles ne doivent pas être utilisées dans des environnements où il y a présence de niveaux dangereux de rayonnement UV, comme dans les opérations de séchage UV.

2. Présentation

2.1. Domaine d'application

Ces surlunettes de protection offrent une protection oculaire personnelle.

2.2. Caractéristiques Techniques

	Modèle 10412
Poids	138.6g

2.3. Marquages

Des marquages (conformes à la norme EN 166) se trouvent sur le produit :

- **Oculaires : CE 2C-1.2 SGI 1 B**
CE : marquage CE
2: Type de filtre
C : Perception des couleurs inaltérée
1.2 : Classe de protection
SGI : identification du fabricant
1 : Classe optique
B: Symbole de résistance mécanique
- **Monture : CE SGI EN166 B**
CE : marquage CE
SGI : identification du fabricant
EN 166 : norme certifiée
B : Symbole de résistance mécanique

2.4. Signification des marquages

➤ Classe optique

Classe optique : (Marquage)	1	Travaux continus
	2	Travaux intermittents

➤ Filtres

Types de filtres	2	Filtres UV (EN 170)
	2C	Filtre UV bonne perception des couleurs (EN 170)
	4	Filtre infrarouge
	5	Filtre solaire pour usage industriel
	6	Filtre solaire spécification infrarouge
Classe de protection / numéro de teinte	1.2	Facteur de transmission lumineuse dans le visible : entre 74.4 et 100%

➤ Résistance mécanique

Résistance mécanique	S	Solidité renforcée (5.1 m/s)
	F	Impact à faible énergie (45 m/s)
	B	Impact à moyenne énergie (120 m/s)
	A	Impact à haute énergie (190 m/s)

Si les symboles F, B et A ne sont pas communs à l'oculaire et à la monture, alors c'est le niveau le plus faible qui doit être assigné au protecteur de l'œil complet.

La lettre T immédiatement après le symbole de l'impact autorise l'utilisation pour les particules lancées à grande vitesse à températures extrêmes. En l'absence de la lettre T le protecteur doit être utilisé à température ambiante.

➤ Symbole de marquage du domaine d'utilisation

Le symbole de marquage indiquant le domaine d'utilisation comprend 1 seul chiffre (cf. tableau ci-après). Si le protecteur comprend plusieurs domaines d'utilisation, les chiffres appropriés doivent être marqués successivement sur la monture, par ordre croissant.

Symbole	Désignation	Description du domaine d'utilisation
Pas de symbole	Usage général	Risques mécaniques non spécifiés et risques engendrés par les rayonnements ultraviolets, infrarouge, solaire et du domaine visible
3	Liquides	Liquides (gouttelettes ou projections)
4	Grosses particules de poussière	Poussière ayant une grosseur de particules > 5µm
5	Gaz et fines particules de poussière	Gaz, vapeurs, gouttelettes vaporisées, fumée et poussière ayant une grosseur de particules < 5µm
8	Arc électrique de court-circuit	Arc électrique produit lors d'un court-circuit dans un équipement électrique
9	Métal fondu et solides chauds	Projections de métal fondu et pénétration de solides chauds

3. Nettoyage et entretien

Les surlunettes doivent être nettoyées avec un produit du type eau savonneuse, solution optique, ou solution légèrement alcoolisée et séchées avec un tissu doux. Toute partie des lunettes en contact avec le porteur doit être bien désinfectée avec de l'alcool.

Comme tous les produits de protection la durée de vie celui-ci dépendra du domaine d'emploi, du soin et de l'entretien. Vérifier régulièrement l'état. Si l'article est abîmé (une ou plusieurs pièces ou dans son ensemble), jeter le produit et remplacez-le. Après usage de vos surlunettes de protection, celles-ci doivent être remises dans leur emballage protecteur d'origine. Dans tous les cas, le produit doit être remplacé après une période de 2 ans.

4. Stockage

Les surlunettes doivent être stockées à des températures comprises entre 5°C et 40°C et à une humidité relative inférieure à 90%. Elles doivent être tenues à l'écart des solvants et des vapeurs de solvants ainsi que de tous matériaux corrosifs, car ils peuvent sérieusement réduire la protection à l'impact fournie par les surlunettes.

5. Transport

Les surlunettes doivent être transportées dans leur emballage d'origine pour éviter l'exposition à l'air et à la poussière.

6. Garantie et Conformité du produit

La garantie ne peut être accordée suite à :

Une utilisation anormale, une manœuvre erronée, une modification non autorisée, un défaut de transport, de manutention ou d'entretien, l'utilisation de pièces ou d'accessoires non d'origine, des interventions effectuées par du personnel non agréé, l'absence de protection ou dispositif sécurisant l'opérateur, le non-respect des consignes précitées exclut votre machine de notre garantie, les marchandises voyagent sous la responsabilité de l'acheteur à qui il appartient d'exercer tout recours à l'encontre du transporteur dans les formes et délais légaux. Se reporter à nos Conditions Générales de Ventes pour toute demande de garantie.

Protection de l'environnement :

Votre appareil contient de nombreux matériaux recyclables.

Nous vous rappelons que les appareils usagés ne doivent pas être mélangés avec d'autres déchets. Les produits électriques ne doivent pas être mis au rebut avec les déchets ménagers. Merci de les recycler dans les points de collecte prévus à cet effet. Adressez-vous auprès des autorités locales ou de votre revendeur pour obtenir des conseils sur le recyclage.